



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

**Avis public – Séance extraordinaire
Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations**

Aux contribuables de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce,

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.C.V.)*, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tiendra une séance extraordinaire le **16 décembre 2024 à 19h** à l'hôtel de ville situé au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 27^e jour de novembre 2024

Nancy Giguère
Greffière